

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
**Préavis municipal n° 59/2021 - Crédit complémentaire d'étude au Préavis
municipal no 03/2011 – Aménagement du périmètre de la gare (avec notamment
un passage dénivelé pour la mobilité douce)**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
La Commission des finances (ci- après la COFIN) constituée de :

- son Président : Philippe Muggli
- ses membres : Simon Lob, Jean-Claude Pisani, Philippe Noël, Philippe Urner

s'est réunie une première fois le 11 mai 2021 en présence de M. le Syndic Daniel Crot, de Mme la Municipale Claudia Perrin et de M. le Municipal Denis Favre, afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. Nous les remercions pour les informations complémentaires fournies et pour les réponses à nos questions.

La commission s'est encore réunie le mardi 18 mai 2021 en présence de la commission d'urbanisme (CUR), pour finalement statuer et rédiger son rapport.

1. Préambule :

La présente demande de crédit d'étude concerne les 3 projets suivants :

- Remplacement des collecteurs EC/EU depuis la route cantonale, en passant autour de l'auberge de la Charrue et jusqu'au bassin de rétention, planifié au printemps 2022.
- Travaux d'aménagement de la future « place de la gare » planifiés début 2024, une fois le passage sous-voie du LEB quasi achevé.
- Travaux d'aménagement au bas du chemin du Brit (Rebroussement, éco-point, accès aux parkings de Pré-Jaquet et de Bel Automne, accès au chemin de la Source, etc...), travaux planifiés autour de 2023-2024 selon avancement du projet « Pré Jaquet ».

Le présent crédit d'étude ne concerne pas le passage sous-voie du LEB, dont l'étude et la réalisation sont pilotées par le LEB. Toutefois, la Commune de Romanel et le LEB seront amenés à coordonner étroitement les travaux concernant le passage sous-voie (qui débuteront début 2023 pour une durée de 9 à 10 mois) et ceux concernant la future place de la Gare.

2. Analyse :

2.1. Bref historique

Un crédit d'étude de **95'000 CHF** no 03/2011 a débouché sur un projet d'aménagement démesuré de la place de gare et d'un passage sous-voie se montant à **CHF 14 millions !**

La COFIN s'étonne et regrette que cette étude n'ait pas été interrompue avant de dépenser **75'000 CHF** alors qu'on se dirigeait vers un projet manifestement « hors des possibilités financières » de Romanel ! Les 75'000 CHF sont considérés comme perdus.

2.2. Remplacement des collecteurs EC/EU

La COFIN a reçu une offre de RIBI SA de **89'600 CHF** pour l'étude du projet jusqu'à la mise en soumission avec proposition d'adjudication. Ce montant correspond à 6% des travaux estimés à **CHF 1.5 millions**. Les honoraires de RIBI SA sont donc comparables à ceux des autres projets EC-EU au chemin du Village et dans la zone de Sous-Lavaux, variant entre 6 et 8% du montant global de chaque projet. La COFIN trouve cependant ces honoraires assez élevés.

A noter que la pose des collecteurs EC/EU n'a pas d'impact sur le passage sous-voie de la Gare, puisque ces conduites utiliseront un pousse-tube sous les voies du LEB, a forte profondeur.

2.3. Place de la Gare

La COFIN a reçu une offre de Schopfer & Niggli de **81'900 CHF TTC** pour l'étude globale des 2 projets « Place de la Gare » et « Rebroussement au chemin du Brit », dont les travaux sont estimés à **955'000 CHF TTC**, soit **372'000 CHF TTC** pour la Place de la Gare et **583'000 CHF TTC** pour le rebroussement au chemin du Brit.

Il est prévu de démolir la « villa Fleury » avec mise à l'enquête tout prochainement. La COFIN souhaite une démolition avant aménagement de la place de la Gare, pour un déroulement rationnel et **économique** de ces travaux. La COFIN laisse à la CUR le soin de peaufiner avec la Municipalité les détails de la future place de la Gare.

2.4. Rebroussement au bas du chemin du Brit

L'appellation « rebroussement » se réfère au demi-tour des camions chargés de vider les containers enterrés. Dans le préavis figure une ébauche du futur aménagement au bas du chemin du Brit.

La COFIN estime élevé le montant de **583'000 CHF** des travaux d'aménagement. Encore une fois, la COFIN laisse à la CUR le soin de peaufiner avec la Municipalité ce carrefour avec éco-point et espère qu'une solution moins onéreuse sera trouvée.

2.5. Passage dénivelé à la Gare de Romanel

En plus de favoriser la « mobilité douce » dans le secteur de la Gare, ce passage sous-voie est justifié par le futur prolongement des quais du LEB, qui ne permettra plus de traverser les voies en surface. Même si ce projet de passage dénivelé est entièrement dans les mains du LEB, la commune devra participer financièrement à ces travaux. Au vu du plan du passage sous-voie (page 4 du préavis), la COFIN estime coûteuse la rampe d'accès pour personnes handicapées, de surcroît avec une forte emprise au sol. La COFIN souhaite que la Municipalité défende la variante avec ascenseur, plus compacte, plus esthétique et certainement **moins chère**, solution que le LEB semble rejeter.

2.6. Coût du crédit d'étude

Le montant de **235'000 CHF TTC** comprend les honoraires des urbanistes, des ingénieurs civils, des hydrauliciens, du géomètre et des éclairagistes. Ce projet multidisciplinaire est donc complexe et ne permet pas à la COFIN de juger les montants de ces honoraires. Aucune subvention de ces travaux n'est possible.

Le crédit d'étude comprend **25'000 CHF** pour une maquette et une présentation au public du projet. La COFIN soutient l'information publique, mais s'interroge sur un tel montant.

3. Position de la COFIN :

La COFIN a longuement hésité à refuser le présent crédit d'étude, afin de laisser à la nouvelle Municipalité le temps d'organiser une présentation des projets « autour du LEB » pour le Conseil communal fraîchement élu, avant d'accepter le présent crédit d'étude.

Enfin, la COFIN soutient ce crédit d'étude, mais souhaite que la CUR soit impliquée pour affiner ces projets et que le Conseil Communal soit régulièrement informé des orientations choisies.

En acceptant ce crédit d'étude, le Conseil communal de Romanel donne un signal fort au LEB qui pourra aller de l'avant avec le dénivelé du Lussex et le passage sous-voie de la Gare.

Toutefois, le passage à niveau du LEB au Raffort deviendra de plus en plus problématique au vu du futur bâtiment scolaire, du développement de la zone industrielle, de la future fréquence à 10min du LEB et de l'augmentation de la population à l'Ouest des voies du LEB.

Il nous semble donc primordial que la Municipalité entreprenne aussi rapidement que possible des démarches « tous azimuts » pour trouver une solution à ce passage des voies du LEB au Raffort.

4. Conclusion :

Compte tenu des éléments ci-dessus, la commission des finances adopte à la majorité de ses membres le préavis n° 59/2021 et vous invitent, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le Préavis municipal N° 59/2021, adopté en séance de Municipalité du 19 avril 2021
- ouï le rapport de la Commission d'urbanisme ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

- d'accorder un crédit complémentaire de **CHF 235'000** pour la réalisation de l'étude de l'aménagement du périmètre de la Gare
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans la limite du plafond d'endettement.
- D'autoriser l'amortissement de cette dépense par le compte 420.3316.00 « Amortissement d'autres dépenses » sur une durée maximale de 10 ans.

Romanel-sur-Lausanne, le 20 mai 2021

Le rapporteur :

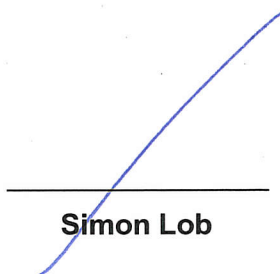


Philippe Urner


Les autres membres :



Philippe Muggli
Président



Simon Lob



Philippe Noël